



SÉMINAIRE POUR LES DIRIGEANTS ÉMERGENTS DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

WASHINGTON D.C., ÉTATS-UNIS | 4-6, 17-28 JUIN 2024

APERÇU DU PROGRAMME

Le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA) a organisé le séminaire « *Leaders émergents du secteur de la sécurité* » du 4 au 28 juin. La première partie (du 4 au 6 juin) s'est déroulée en ligne, tandis que la partie en présentiel a eu lieu à Washington, D.C., du 17 au 28 juin 2024. Le séminaire a réuni 55 responsables en uniforme et civils du secteur de la sécurité, de niveau intermédiaire au niveau supérieur, originaires de 38 pays, ainsi que des représentants de l'Union africaine (UA), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). L'événement était consacré au leadership stratégique, à la pensée critique, à l'éthique et à la gouvernance démocratique dans le contexte des défis sécuritaires auxquels est confronté le continent africain.

Le texte ci-dessous résume les principales conclusions du séminaire et les recommandations formulées par les participants des États africains. Les recommandations présentées ci-dessous s'adressent aux États africains. Elles ne reflètent pas les opinions officielles des organisations ou des personnes présentes.

INFORMATIONS CLÉS

1. *Les responsables de la sécurité doivent faire preuve de professionnalisme et respecter l'État de droit.* Les participants ont souligné l'importance pour les responsables de la sécurité, qu'ils soient en uniforme ou civils, de travailler dans le contexte de cadres institutionnels qui favorisent le professionnalisme et une position apolitique cohérente. En outre, les participants ont souligné l'importance de la pensée critique et du professionnalisme pour un leadership stratégique efficace. Toutefois, ils ont reconnu l'existence de plusieurs obstacles structurels à la professionnalisation du secteur de la sécurité, notamment les situations de conflit, l'instabilité politique et la violence, la politisation et l'ethnicisation du secteur de la sécurité, le népotisme et la corruption, un recrutement insuffisant,

des possibilités de sélection et de formation limitées et une rémunération insuffisante pour les fonctions exercées dans le secteur de la sécurité.

2. ***Les stratégies de sécurité nationale sont essentielles pour guider la mobilisation et la gestion des ressources.*** Les participants ont souligné l'importance des stratégies de sécurité nationale pour aider les pays africains à entreprendre une analyse des menaces et à déterminer les questions de sécurité à prioriser en matière d'allocation des ressources. L'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale aide non seulement les pays africains à évaluer les principaux défis en matière de sécurité, mais les aide également à réaliser des analyses et à élaborer des politiques fondées sur des données probantes qui, à leur tour, influencent l'allocation budgétaire. Les stratégies de sécurité nationale aident les gouvernements à identifier et à hiérarchiser les principaux risques, vulnérabilités et menaces à la sécurité, en plus de contribuer à l'élaboration de réponses efficaces.
3. ***Les stratégies de sécurité nationale devraient mettre l'accent sur la professionnalisation du secteur de la sécurité.*** Les participants ont convenu que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de sécurité nationale peuvent servir de cadre pour l'identification des activités et des processus qui renforcent le professionnalisme dans le secteur de la sécurité en Afrique. Par exemple, les stratégies de sécurité nationale peuvent mettre l'accent sur la promotion du renforcement des capacités et sur le renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité. Cela nécessite une allocation budgétaire pour améliorer la formation et le renforcement des capacités des acteurs du secteur de la sécurité.
4. ***Des relations civilo-militaires saines (RCM) sont fondamentales pour la paix, la sécurité et la stabilité.*** Les participants ont souligné que la promotion de relations saines entre les civils et les forces de sécurité est essentielle pour favoriser la paix, la sécurité et la stabilité politique. Ils ont noté qu'une RCM saine offre aux acteurs de la sécurité un moyen d'interagir avec les civils et de construire des relations durables fondées sur la confiance mutuelle. Cela est particulièrement important dans les contextes où les relations entre les civils et les forces de sécurité en uniforme sont caractérisées par la peur et la méfiance.
5. ***Une perspective systémique et une approche globale de la sécurité devraient être adoptées pour améliorer la gestion des ressources de sécurité.*** Les participants ont souligné l'importance d'adopter une approche plus globale et holistique à la poursuite d'une paix et d'une sécurité durables. Les participants ont généralement approuvé les propositions selon lesquelles les stratégies de sécurité nationale devraient être larges et élaborées avec la contribution d'un large éventail de parties prenantes, y compris les acteurs de la sécurité, les civils de divers ministères, ainsi que du parlement, des commissions indépendantes, de la société civile et du

secteur privé. Ces consultations de grande envergure garantissent que des ressources suffisantes sont allouées de manière équitable aux acteurs de la sécurité et du développement. Adopter une approche holistique de la sécurité est essentiel pour répondre à la fois aux défis de sécurité traditionnels tels que l'extrémisme violent, le terrorisme, les insurrections, le banditisme, les gangs, les menaces maritimes, la criminalité transnationale organisée (CTO), ainsi qu'aux problèmes de sécurité humaine tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire, les défis énergétiques, le chômage et l'insécurité économique.

6. *Les efforts régionaux visant à résoudre les conflits peuvent être redondants et mal coordonnés.* Les participants ont noté que l'existence de plusieurs communautés économiques régionales (CER), dont les compétences se chevauchent et qui sont confrontées à de nombreuses menaces à la sécurité transfrontalière, a conduit à des initiatives concurrentes. Si les initiatives régionales ont un rôle crucial à jouer pour répondre aux défis sécuritaires de l'Afrique, les participants ont généralement convenu que les architectures régionales existantes conduisent souvent à des approches redondantes, mal coordonnées et parfois contradictoires pour gérer les conflits. Dans l'est de la République démocratique du Congo (Congo – Kinshasa), par exemple, le manque d'approches coordonnées a conduit à deux processus de négociation distincts et à l'implication ultérieure de deux CER distinctes – la CAE et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA).
7. *Dans un contexte de conflit en constante évolution, des solutions politiques sont nécessaires pour résoudre les conflits et devraient compléter les opérations de soutien de la paix (OSP).* Les OSP ne peuvent réussir si elles sont déployées comme alternatives aux solutions politiques. Les participants ont souligné que les OSP sont de plus en plus amenées à faire face à des menaces de conflit non traditionnelles, notamment l'insurrection, l'extrémisme violent, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Les OSP doivent ainsi faire face à des situations de guerre asymétrique, souvent caractérisées par la prolifération de groupes armés et de belligérants. Ceci nécessite une compréhension approfondie de la dynamique politique du pays et de la région où ils sont déployés, ainsi qu'un effort coordonné pour négocier des solutions politiques aux conflits.
8. *Les mandats des OSP devraient être plus réalistes et plus pertinents au contexte.* Les participants ont noté l'écart entre les mandats des opérations de soutien de la paix et les capacités des pays contributeurs de troupes (PCT), des pays contributeurs de forces de police (PCP) et des soldats de la paix individuels. Ils ont noté que de plus en plus d'opérations de soutien de la paix sont déployées dans des contextes de combats en cours, ce qui oblige à recourir aux mandats du chapitre 7 (imposition de la paix) plutôt qu'au chapitre 6 (maintien de la paix

traditionnel). Les participants ont également cité les mandats irréalistes et changeants comme un défi majeur au succès des OSP. Ils ont noté que les soldats de la paix sont souvent obligés de composer avec les écarts entre un mandat trop ambitieux et des capacités militaires limitées, ce qui met en danger à la fois les soldats de la paix et les communautés. Dans certains cas, les OSP se voient confier des mandats importants sans disposer des capacités correspondantes. Cela contribue à son tour au mécontentement des populations locales qui se sentent souvent lésées lorsque le déploiement d'une mission de maintien de la paix n'entraîne pas d'amélioration de la sécurité. En outre, les mandats irréalistes exposent souvent les soldats de la paix sur le terrain à des risques, car ils sont censés assurer la sécurité dans le contexte de mandats restrictifs et de règles d'engagement (RDE).

9. *Les outils non militaires sont essentiels pour répondre aux menaces posées par les organisations extrémistes violentes (OEV).* Les pays qui ont réussi à contenir l'extrémisme violent préconisent une approche à plusieurs volets. Outre le déploiement de forces militaires, ces approches comprennent le renforcement des gendarmeries, la création d'une police de proximité, la mise en œuvre de réformes du secteur judiciaire, le ciblage des sources de financement des groupes extrémistes, la fourniture de moyens de subsistance alternatifs aux personnes vulnérables à l'extrémisme et la régulation des sphères religieuses dans leurs pays. Les participants ont convenu que l'un des principaux défis à relever pour lutter contre l'extrémisme violent dans leurs pays était la faiblesse relative des institutions non militaires.
10. *Le dialogue avec les extrémistes violents reste un défi.* Les participants ont reconnu que les solutions militaires à elles seules ne suffisaient pas à modifier de manière décisive l'orientation stratégique des campagnes en cours contre les extrémistes violents sur le continent. Le dialogue avec les OEV, même s'il est peu probable qu'il puisse à lui seul apporter une réponse à la menace posée par ces groupes, a été évoqué comme une option viable à poursuivre parallèlement à d'autres initiatives visant à prévenir la prolongation du conflit violent avec les militants. Toutefois, les perspectives de dialogue et d'engagement politique avec les groupes extrémistes sont semées d'embûches, notamment : la réticence des groupes extrémistes violents à s'engager ; le risque que les dirigeants militants exploitent les pourparlers pour se réorganiser et préparer des attaques ; et le risque qu'un engagement politique avec le groupe légitime une organisation qui utilise la violence pour accéder au pouvoir, entre autres préoccupations.
11. *Les États africains s'efforcent de mettre en œuvre les initiatives et instruments régionaux existants visant à améliorer la coopération transfrontalière nécessaire pour lutter contre la criminalité transnationale organisée (CTO), mais sont*

confrontés à des défis. Les participants ont noté qu'il existe divers cadres, politiques et instruments de facilitation de la coopération régionale pour lutter contre la CTO. Par exemple : la CEDEAO a mis en place le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) et le Réseau ouest-africain de recherche sur la criminalité organisée (WARNOC) ; la CDAA a une Stratégie intégrée de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale organisée et un Plan d'action ; le Programme du secteur de la sécurité de l'IGAD donne la priorité à la coopération entre ses États membres, au renforcement des capacités des institutions de sécurité, à la ratification et à la mise en œuvre des traités sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée ; la CAE a également des politiques et des programmes sur la sécurité qui favorisent l'intégration à travers son Plan stratégique pour la paix et la sécurité, qui comprend le projet de réponse conjointe de la CAE aux menaces à la sécurité régionale et transfrontalière ; l'Accord de Lusaka sur les opérations coopératives de lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique a mis en place un Groupe de travail de l'Accord de Lusaka qui facilite les activités de coopération des forces de l'ordre dans les États membres ; et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) facilite également la coordination transfrontalière des forces de l'ordre. Parallèlement, divers États et organismes régionaux coordonnent leurs efforts avec des organismes internationaux tels que les bureaux régionaux d'ICPO et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), tandis que de nombreux États africains ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Malgré ces initiatives, les participants ont noté que plusieurs défis entravent la réussite de la mise en œuvre, notamment les capacités limitées au sein des États, le manque d'harmonisation législative entre les États, les différences dans la manière dont les crimes liés aux activités illicites sont définis, la volonté politique limitée d'encourager la coopération ainsi que l'implication des acteurs intégrés à l'État dans la criminalité organisée, les défis techniques et financiers de la coordination, et la méfiance et les préoccupations concernant le partage des informations classifiées par rapport aux informations de source ouverte.

12. *Les menaces à la sécurité maritime doivent être traitées sur terre et en mer.* Les participants ont appelé à une approche holistique de la sécurité maritime, ajoutant que certaines des menaces à la sécurité maritime telles que la piraterie, la contrebande, l'immigration illégale et le trafic de drogue et d'êtres humains sont généralement motivées par des défis terrestres. Les participants ont cité l'explosion démographique des jeunes ainsi que le chômage et le changement climatique – notamment en termes d'effets sur la production agricole – comme certains des principaux facteurs des défis sécuritaires maritimes. À cette fin, les participants ont appelé à des efforts accrus pour répondre aux menaces à la sécurité terrestre avant qu'elles ne se transfèrent dans l'espace maritime. Les

participants ont appelé à des initiatives axées sur les facteurs sous-jacents des menaces maritimes.

13. *De nombreux pays africains ont adopté des lois et des politiques en matière de cybersécurité, tandis que d'autres ont mis en place des structures institutionnelles.*

Les participants ont noté que la plupart des pays africains ont mis en place des cadres juridiques et politiques pour faire face aux menaces émergentes dans le domaine cybernétique. Ces cadres juridiques et politiques visent à anticiper, détecter, réagir, combattre et traiter les cybermenaces. Lorsqu'elles sont pleinement mises en œuvre, les lois et politiques en matière de cybersécurité aident les pays africains non seulement à surfer sur la frontière numérique à la fois fluide et complexe, mais également à développer leur résilience numérique. Les pays dotés d'institutions et/ou de cadres politiques existants pour résoudre les problèmes de cybersécurité sont l'Algérie, le Bénin, le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maroc, Nigéria, Sénégal et Sierra Leone. Toutefois, les participants ont observé que malgré ces politiques et ces cadres juridiques et institutionnels, des défis subsistent. Les principaux défis sont entre autres la capacité et l'expertise limitées pour faire face aux cybermenaces, ainsi que l'insuffisance des budgets consacrés à la prévention et à la réponse aux menaces à la cybersécurité. Cette situation est encore aggravée par la coordination limitée entre les principaux acteurs de la sécurité. En outre, les participants ont noté l'impact des capacités cybernétiques limitées sur la sensibilisation aux cybermenaces et la réponse à ces dernières. Les participants ont également observé que le public était peu sensibilisé à la cybersécurité. Ils ont également observé un manque de plateformes suffisantes à même de favoriser l'engagement entre les acteurs étatiques et non étatiques sur les questions de cybersécurité. Les participants ont également révélé les difficultés rencontrées lorsqu'ils ont tenté de coordonner et de partager des informations avec les acteurs du secteur privé en raison de la réticence de ce dernier.

14. *Plusieurs pays africains ont adopté des codes de conduite pour leur personnel de sécurité afin de garantir leur professionnalisme.*

Les participants ont souligné que le professionnalisme est essentiel à la garantie que les acteurs de la sécurité assurent efficacement la sécurité des citoyens. Diverses agences de sécurité ont élaboré des codes de conduite. Par exemple, le Kenya a adopté son propre Code de conduite et d'éthique des forces armées. En outre, on assiste à une évolution vers l'élaboration de lignes directrices globales pour le secteur de la sécurité au niveau régional. Par exemple, en 2011, la CEDEAO a élaboré le « Code de conduite des forces armées et de sécurité » qui reflète l'évolution vers l'harmonisation des normes régionales en matière de professionnalisme du secteur de la sécurité. De même, l'UA a adopté une Déclaration solennelle sur une politique africaine commune de défense et de sécurité (2004) et le Cadre politique de l'UA sur la réforme du secteur de la sécurité (2013). Ces politiques, documents d'orientation

et codes de conduite visent à contribuer à améliorer les valeurs de responsabilité, de transparence et de professionnalisme au sein du secteur de la sécurité dans la région et sur le continent.

RECOMMANDATIONS

- 1. Renforcer les institutions indépendantes qui supervisent le secteur de la sécurité.** Le principal défi n'est pas tant la surcapacité du secteur de la sécurité, mais plutôt le manque de capacité des institutions civiles chargées de coordonner ou de superviser le secteur de la sécurité. Les moyens de résoudre ce problème incluent le renforcement des capacités de supervision du secteur de la sécurité au sein des parlements, du système judiciaire et des organes de surveillance indépendants, ainsi que l'inclusion des responsables civils du gouvernement dans l'éducation et la formation militaires professionnelles (EMP) tant au niveau national et qu'international. Des organes et mécanismes de surveillance solides sont essentiels pour le renforcement et la promotion d'une RCM plus saine, ainsi que pour promouvoir la justice et garantir que l'impunité soit combattue.
- 2. Réviser et réformer l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pour permettre une meilleure coopération entre les CER et l'UA.** L'APSA devrait inclure un mécanisme permettant une collaboration entre les CER pour résoudre les conflits concernant les membres de plusieurs CER. Les opérations de paix menées par les CER, y compris celles mises en œuvre par les Forces africaines en attente (FAA), devraient permettre aux non-membres des CER de fournir des troupes. L'UA, par le biais de la résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations Unies, devrait chercher à entreprendre des opérations conjointes de soutien à la paix avec les CER concernées.
- 3. Veiller à ce que la mobilisation des ressources s'accompagne d'une gestion saine et transparente.** Les États africains doivent redoubler d'efforts pour surveiller la manière dont les ressources de sécurité sont utilisées et gérées. En outre, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la surveillance du secteur de la sécurité afin de garantir la responsabilité et la transparence au sein du secteur. Cela nécessite de s'attaquer à la corruption et au secret dans les dépenses du secteur de la sécurité (en particulier de la défense). En outre, des efforts accrus sont nécessaires pour freiner et contrôler les processus d'approvisionnement opaques qui peuvent être entrepris dans le secteur de la sécurité si les garanties nécessaires ne sont pas mises en place. Le Parlement et d'autres organes de surveillance tels que les commissions de lutte contre la corruption et les comités d'éthique ont un rôle à jouer dans la prévention de la mauvaise gestion des budgets de sécurité. En

outre, il devrait également y avoir une responsabilité réciproque de la part des hauts responsables du gouvernement chargés de superviser le secteur de la sécurité.

- 4. Promouvoir une formation harmonisée et synergique pour les acteurs du secteur de la sécurité africain.** Il est important de veiller à ce que les académies de formation du secteur de la sécurité prévoient des espaces pour la formation des civils. Les acteurs du secteur de la sécurité, en particulier le personnel en uniforme, doivent également avoir la possibilité de se rendre dans des institutions civiles pour se former. Cela facilitera la pollinisation croisée des idées et renforcera la collaboration professionnelle entre les civils et les acteurs de la sécurité.
- 5. Promouvoir l'adoption et la révision continues des codes de conduite qui jouent un rôle dans le renforcement du professionnalisme du secteur de la sécurité.** Le professionnalisme du secteur de la sécurité est essentiel pour garantir que les acteurs de la sécurité assurent efficacement la sécurité. Le professionnalisme des acteurs de la sécurité devrait être codifié par des cadres juridiques et politiques ainsi que par des cadres d'orientation et des procédures opérationnelles standard. Compte tenu de l'évolution des contextes de conflit et des menaces à la sécurité, les États africains devraient veiller à ce que les codes de conduite dans le secteur de la sécurité soient soumis à des révisions périodiques, afin de garantir qu'ils contribuent à combler les déficits identifiés. Ces analyses peuvent également servir à éclairer les changements et les révisions des politiques internes.
- 6. Intégrer les processus politiques dans les efforts de paix et de sécurité.** Les CER, l'UA et les Nations Unies, en collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, devraient veiller à ce que la conception des mandats des OSP prenne en compte les stratégies de sortie. Les OSP devraient être utilisées conjointement avec d'autres processus politiques tels que la diplomatie, les bons offices, la médiation, la négociation et le dialogue. Les exemples incluent des modalités telles que le Groupe des Sages de l'UA, le Conseil des Sages de la CEDEAO, les ambassadeurs de la CEDEAO auprès des États membres ainsi que des forums tels que le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa). Ces mécanismes et entités pourraient être utilisés pour soutenir les processus de paix, tandis que les OSP s'attaquent aux défis sécuritaires sur le terrain. Le recours à d'autres stratégies d'intervention dans les conflits permet aux OSP de créer les conditions d'une paix durable et à long terme, d'identifier les facteurs de conflit et d'engager un dialogue sur ces questions. Au fil du temps, les OSP devraient ouvrir la voie à d'autres

interventions en matière de conflit qui se concentrent sur la création de conditions permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

- 7. Promouvoir la formation et le renforcement des capacités en matière de sensibilisation au cyberdomaine.** Il existe un besoin urgent de sensibilisation et de compréhension accrues des meilleures pratiques en matière de cybersécurité parmi les acteurs du secteur de la sécurité en Afrique. Cette mesure vise à accroître le suivi, la vigilance, la protection et les réponses aux risques de cybersécurité. Le renforcement des capacités et la formation continue devraient se concentrer sur des domaines thématiques tels que la sensibilisation au cyberdomaine, l'importance de la cybersécurité, la sécurité numérique, la sécurité de l'information et la protection des données.